

**LES FONDEMENTS THÉORIQUES ET LES PREUVES
EMPIRIQUES DE LA «CLAUSE DÉMOCRATIE»
DANS LES PROJETS D'INTÉGRATIONS
ÉCONOMIQUES**

Travail préparé par : Mme Fayache Abdelkefi Nabgha

Directeur de thèse : Professeur Boulila Ghazi

**Papier présenté pour :
Le Colloque Mondialisation, institutions et systèmes productifs au Maghreb
Hammamet, 22 et 23 juin 2006**

Résumé

Les débats publics sur les effets de l'interdépendance économique des nations font ressortir de nouveaux points de dissensions entre pays en ce qui a trait au cadre institutionnel et juridique régissant cette interdépendance. En plus de l'harmonisation des normes du travail et des normes environnementales, exigée par certains pays comme garante d'une coopération internationale mutuellement bénéfique, il devient de moins en moins surprenant de voir des exigences de démocratisation s'insérer dans des débats d'intégration économique. En effet, quant il s'agit d'intégration économique entre pays développés et pays en voie de développement des changements vers des régimes démocratiques sont devenus les préalables, requises par les pays développés, à l'entrée en vigueur des nouveaux accords. Ces exigences de démocratisation dans les pays en développement, sont rattachées notamment, à la présomption que lorsque la démocratie est absente, la situation devient plus propice à une mauvaise gestion économique, et au constat selon lequel dans les pays où la démocratie est faible, très souvent, le développement du commerce l'est aussi. Ce constat, en particulier, suggère l'existence d'un lien entre démocratie et développement des échanges et il nous semble important de s'interroger sur les fondements réels de ce lien.

Cette recherche s'intéresse à l'inclusion de la «clause démocratie» dans les projets d'intégration économique. Nous défendons l'argument selon lequel la démocratie est nécessaire pour garantir les acquis d'un accord économique. Pour prouver cette hypothèse nous étudions les effets des interactions entre libéralisation du commerce et libéralisation politique. Nous nous intéressons aux effets de l'interaction entre les deux genres de réformes : la réforme politique et la réforme économique.

I- Introduction

Depuis les années 1970, la globalisation a avancé largement, presque les deux tiers de la population du monde, ont joint l'économie mondiale pendant les vingt-cinq dernières années. La croissance du commerce mondial a atteint un taux de 6 % par an en moyenne, soit une progression deux fois plus rapide que celle de la production mondiale. Les pays à travers le globe- aussi divers que les Philippines, l'Inde, la Zambie, le Mexique, la Pologne, le Chili, le Bangladesh, le Ghana, la Corée, l'Ouganda, et le Maroc—ont tous choisi de libéraliser leurs politiques du commerce. Dans les pays en voie de développement, cette course vers le libre-échange a pris de la vitesse dans le milieu des années 1980¹. Comme le Fonds Monétaire Internationales l'a noté en 1992, «Depuis le milieu des années 1980, il y a eu un changement marqué dans l'orientation des politiques commerciales et industrielles de la plupart des pays en voie de développement s'éloignant des régimes lourds et d'intervention vers des régimes moins contrôlés et plus orientés vers les exportations».

Suite à cette libéralisation, la croissance du PIB par habitant dans les pays en développement dont les échanges ont beaucoup augmenté depuis vingt ans est passée de 3,5% dans les années 1980 à 5% dans les années 1990². La libéralisation des échanges devenait alors le nouvel objectif de la politique commerciale des États. Et faute de succès dans les négociations multilatérales en vue de l'instauration du libre échange, les accords régionaux de libre-échange sont devenus désormais le moyen qui permettrait aux pays en développement de passer de l'isolement à l'intégration, à la croissance et au développement. Ainsi, les pays en développement semblent multiplier leurs efforts dans la recherche des accords régionaux avec les pays développés (l'élargissement de l'Union Européenne, l'accord de libre-échange Nord-Américain (ALÉNA) ou la zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA)). Dans des recherches récentes sur les effets des institutions sur la croissance, le FMI suggère que les pays ne sont pas prédestinés par leur géographie ou par leur histoire: « les bonnes politiques » peuvent façonner les institutions et ainsi affecter la croissance.

Ce mouvement vers le libre-échange a été un mouvement global vers la démocratie. En 1975 il y avait approximativement 30 démocraties dans le monde; en 1992 ce nombre avait atteint

1 Rodrik 1994.

2 David Dollar et Aart Kraay, Échanges, croissance et pauvreté, Finance & développement, FMI, septembre 2001.

approximativement 89 qui était la moitié du nombre total des pays indépendants dans le Monde³. En 2002 ce chiffre avait atteint 140 pays⁴.

Qu'est ce que deux tendances de réformes politiques et économiques racontent-elles? Est-ce que les démocraties sont plus aptes à initier les réformes de libéralisation que les autocraties?

Cet article s'intéresse à un instrument particulier qui est celui de la conditionnalité politique: la «clause démocratie» dans les projets économiques de libre-échange. Il s'agit d'un instrument que les pays occidentaux prospères vont développer afin d'assurer la transition politique dans les pays en voie de développement. La conditionnalité politique d'une manière générale peut être considérée comme un principe selon lequel les pays puissants du Nord vont subordonner l'établissement d'un lien économique menant à la libéralisation du commerce à l'accomplissement de leurs partenaires d'un certain nombre de conditions politiques.

Ce travail propose donc une réflexion sur les fondements théoriques de la «clause démocratie » en matière d'intégration économique. Son objectif est d'informer le débat public sur l'existence d'une relation entre démocratie et développement du commerce dans le contexte d'une intégration économique mutuellement bénéfique. D'où la question suivante: En quoi l'inclusion d'une « clause démocratie » dans un accord de libre-échange entre pays souverains garantie-t-elle la réalisation de gains mutuels suite à une intégration économique de ces pays ?

Pour répondre à cette question, notre stratégie de recherche consistera à analyser les effets, sur les gains d'intégration, d'une asymétrie entre deux pays en ce qui a trait aux types de régimes. Nous développerons un modèle d'intégration économique régionale comportant deux pays. Et comme il existe plusieurs formes d'intégration régionale, nous allons restreindre notre attention sur le format correspondant à une zone de libre échange de biens et services. Nous fonderons notre analyse sur un cadre théorique caractérisée par l'interaction des actions économiques et politiques dûment formalisées.

II- Démocratie et développement du commerce : une revue de la littérature

Dans les années 1960 et 1970, beaucoup de pays en voie de développement avaient des régimes de commerce marqués par des restrictions commerciales étendues, et souvent des

3 Diamond et Plattner 1993.

4 UNDP 2002, 14.

restrictions du commerce prohibitives; la politique des substitutions industrielles des importations était le régime politique de choix. Les groupes qui gagnaient grâce à ces politiques ont eu tendance à être des soutiens puissants des politiques des chefs. Beaucoup de chercheurs consentent que dans les grandes parties d'Amérique Latine, d'Afrique et d'Asie les groupes qui ont gagné grâce aux politiques de substitutions étaient des propriétaires urbains d'industrie et des ouvriers urbains, qualifiés et souvent syndiqués (plus de capital que de dotation en main d'oeuvre); les perdants ont tendance à être des ouvriers moins qualifiés, plus pauvres, généralement ruraux⁵. Même la crise de la dette du début des années 1980 était incapable de secouer cette coalition des politiques économiquement inefficaces. Comme Haggard et Webb le signalent, «si la configuration du groupe d'intérêt ne change pas, il est clair que le statu quo (protection) ne pourrait jamais être transcendé»⁶.

Les études plus récentes montre que ce changement de politique s'est produit dans la plupart des régions et a continué tout au long des années 1990⁷. Les pays ont choisi d'intégrer leurs économies dans l'économie globale en démantelant les barrières protectionnistes.

Beaucoup d'explications différentes au sujet de comment les institutions politiques affectent la politique du commerce existent, mais une théorie systématique et des études empiriques manquent. Haggard et Kaufmann discutent que les différences dans les types du régime (parmi les démocraties et parmi les autocraties) ont des effets sur la libéralisation du commerce⁸. Quelques études systématiques de l'impact de la démocratie sur la libéralisation du commerce existent⁹. Mais seulement récemment quelques-uns ont réclamé que la démocratie peut rendre la réforme économique plus possible¹⁰. En somme, l'investigation systématique de l'impact des institutions politiques sur la décision de libéraliser le commerce mérite la plus grande attention.

Edwards, Bierstercker et d'autres chercheurs attribuent la réforme économique aux changements des chefs politiques ou dans les idées que les chefs tiennent à propos du développement économique¹¹. Pour eux, l'échec économique a incité les chefs à abandonner

5 Edwards 1995; Weyland 2000; Bates 1981: 121; Collier et Gunning 1999:68-9; Kotwal et Ramaswami 1999.

6 Haggard et Webb 1994, 16.

7 Little et al. 1993; Andriamanjara et Nash 1997; Sharer 1998; Subramanian 2000.

8 Haggard et Kaufmann 1995.

9 Mansfield, Milner and Rosendorff 2000.

10 Geddes 1995.

11 Edwards 1995, Bierstecker 1995, Krueger 1997 et Sikkink 1997.

les politiques de substitutions industrielles des importations et à se déplacer vers des politiques économiques plus ouvertes.

D'autres chercheurs attribuent la réforme à la crise économique¹². Les crises font ressortir l'échec de vieilles politiques et créent un environnement où des nouvelles politiques peuvent être essayées. Ils augmentent aussi les confiances des pays sur les bienfaits externes, tels les investisseurs privés ou le FMI.

Beaucoup de chercheurs ont discuté qu'une variété de pressions externes aux pays en voie de développement (PVD) les a forcés à changer leurs politiques et à joindre l'économie globale. Quelques discussions se concentrent sur l'hégémonie américaine associée à la fin de la guerre froide, d'autres sur le rôle des investisseurs privés et le désir des pays d'attirer l'investissement étranger, et d'autres sur les pressions des institutions internationales, tels que le FMI, la Banque Mondiale et l'OMC¹³.

En précédant ou en même temps avec ce mouvement de libre-échange, il y a eu un mouvement global vers la démocratie. Nous discutons que ces deux tendances sont reliées: la démocratisation du système politique réduit la capacité de gouvernements d'utiliser les barrières au commerce comme une stratégie pour construire le support politique. Cette recherche adresse une question principale : Est-ce que la libéralisation politique conduit à une libéralisation économique?

Une grande littérature, qui inclut Barro (1995), Prezworsky et Limongi (1993) et (2000), Roll et Talbott (2003) et Persson (2004), a étudié les effets économiques de la libéralisation politique. Beaucoup d'explications différentes au sujet de comment les institutions politiques affectent la politique du commerce existent. Rodrik discute que tout changement dans le régime politique est capable d'induire des réformes du commerce. «Historiquement les changements importants dans la politique du commerce ont presque toujours été précédés (ou accompagnés) par des changements dans le régime politique. Ce ne sont pas toutes les transformations politiques qui engendrent des réformes du commerce, mais les changements

12 Stallings et Kaufman 1989; Nelson 1990 et 1994a; Haggard et Kaufmann 1995; Edwards 1995; Drazen et Grilli 1993; Tornell 1998; Drazen et Easterly 2001.

13 Kahler 1986 et 1989; Stallings et Kaufman 1989; Haggard et Kaufman 1992; Nelson 1990 et 1994a; Stallings 1995.

importants dans la politique du commerce sont typiquement le résultat de telles transformations¹⁴».

Les études citées ci-dessus se sont penchées sur la recherche d'une relation entre démocratie et développement économique dans un contexte interne. En effet, ces études ont établi une liste des politiques intérieurs «utiles» et ont cherché à voir si ces politiques sont nécessaires pour une croissance des échanges plus rapide. Ils cherchaient à analyser la relation entre la démocratisation d'un pays et le développement de son commerce. Ces auteurs se sont intéressés en fait à voir qu'est ce que la démocratie apporte au développement des échanges des pays souverains et indépendants. Ils n'ont pas pris en compte dans leurs analyses l'ouverture économique des pays non démocratiques via les accords commerciaux et ce qu'elle peut avoir comme conséquences sur le développement du commerce entre les pays membres des accords.

III- Démocratie et développement du commerce : les données

Malgré que les économistes aient longtemps prêché les avantages du libre-échange, les pays en voie de développement ont commencé à faire attention seulement récemment à leur conseil. En effet, beaucoup de pays en voie de développement ont commencé à libéraliser le commerce au milieu des années 1980, et le mouvement du libre-échange depuis a été remarquable. En effet, au milieu des années 1980 le statu quo a été renversé. Comme le note la Banque du développement africain, «une série de réformes et d'efforts de libéralisation a été entrepris par les pays en voie de développement dans la dernière décennie et la moitié représente un changement efficace dans les stratégies du développement orienté intiment vers les exportations en remplacement à la structure de substitution des importations»¹⁵

Les études plus récentes montre que ce changement de politique s'est produit dans la plupart des régions et a continué tout au long des années 1990¹⁶. Les pays ont choisi d'intégrer leurs économies dans l'économie globale en démantelant les barrières protectionnistes.

Les données sur les PVD démontrent un changement massif de 1970 à 1999. En premier lieu, un déclin dramatique d'approximativement 60% de 1982 à 1999 dans la moyenne du niveau du tarif pour approximativement 40 PVD s'est produit; les taux du tarif ont chuté d'une

14 Rodrik 1994, 69.

15 La Banque Africaine de Développement 2003, 157.

16 Little et al. 1993; Andriamanjara et Nash 1997; Sharer 1998; Subramanian 2000.

moyenne approximative de 30% dans les débuts des années 1980 et d'environ 12% en 1999¹⁷. Les droits de douanes collectés comme pourcentage des importations a aussi chuté dans un grand nombre de PVD. Les données disponibles pour approximativement 90 pays pour la période 1973 à 1997, montrent que ces droits ont atteint un maximum en 1973 de 21% d'importations, et après ont chuté de presque 53% et terminent à approximativement 10% de la valeur des importations¹⁸.

D'autres preuves de la libéralisation du commerce viennent des barrières non tarifaires. Sur une moyenne de 30 PVD recensés, les données montrent qu'au début des années 1984 la moyenne de la couverture des barrières non tarifaires était d'environ de 38%, cette couverture a décliné à environ 17% en 1998, soit une diminution de 55%¹⁹. Cette chute des tarifs n'a pas été compensée par une augmentant des barrières non tarifaires.

Une autre mesure de la politique du commerce est la catégorisation des pays en régimes du commerce «ouverts» et «fermés» construits par Sachs et Warner et mis à jour par Horn et Wacziarg. D'après ces données qui couvrent 90 PVD par année de 1970 à 1999, le pourcentage des PVD recensés comme «ouverts» est de 15% au début des années 1970 et de 64% en 1999, avec les plus grands changements qui commencent au milieu des années 1980.

Finalement, en utilisant la dépendance du commerce (exportations + importations comme pourcentage du PIB), la libéralisation a été associée aux changements réels dans les économies de développement exposé à la compétition internationale. Depuis 1970, le commerce comme pourcentage de l'économie domestique a augmenté d'une moyenne de 55% à presque 85% en 1999, soit une augmentation de 55%²⁰.

Toutes ces mesures de la politique du commerce délivrent le même message: depuis le milieu des années 1980, les pays à travers le globe ont décidé de réduire leurs barrières douanières dramatiquement et s'orientent vers le commerce libre.

Notre question centrale s'intéresse à ce qui provoque le changement d'équilibre historique alors que les groupes d'intérêt et les chefs politiques sont favorables au protectionnisme? Pourquoi les chefs politiques dans beaucoup de pays en voie de développement choisissent de

17 Banque Mondiale 2001.

18 FMI GFS; et Banque Mondiale WDI.

19 UNCTAD 1994, 2000.

20 Banque Mondiale, WDI.

baisser leurs barrières douanières? Pourquoi les pays qui ont longtemps poursuivi le protectionnisme devraient libéraliser leur commerce soudainement?

La théorie veut que le commerce, le développement et la liberté politique et civile soient liés dans le monde réel. Tout le monde peut reconnaître que la mondialisation est plus forte qu'il y a trente ans mais on est moins conscient du fait que le monde est plus démocratique qu'il n'était alors. Selon les enquêtes les plus récentes de Freedom House, la proportion de la population mondiale qui jouit pleinement de la liberté politique et civile s'est accrue considérablement au cours des trois dernières décennies, de même que la proportion de gouvernements démocratiques. Dans son rapport annuel publié en décembre 2005, cette organisation de recherche sur les droits de l'homme signale que 46 % de la population mondiale vivent maintenant dans des pays classés comme libres, « des pays dans lesquels les citoyens peuvent rivaliser sur le plan politique, dans un climat caractérisé par le respect des libertés civiles, par une vie civique remarquablement indépendante et par des médias indépendants ». Par opposition aux 15 % de l'humanité qui jouissait d'un niveau équivalent de liberté en 1973, le pourcentage de gens qui vivent dans des pays « non libres », c'est-à-dire systématiquement privés de la liberté politique et civile, est tombé de 47 à 36 % pendant la même période. Le pourcentage de la population des pays « partiellement libres » s'est maintenu à 18 %. Pendant la même période, le pourcentage de gouvernements démocratiques a atteint 64 %, soit le niveau le plus élevé des 33 années étudiées par Freedom House.

Le processus de démocratisation parmi les PVD a commencé dans les fins des années 1970, presque une décennie avant la libéralisation étendue du commerce. La vague de démocratisation a précédé celle de libéralisation du commerce. Plusieurs cas illustrent cette réclamation. Par exemple, la Bolivie a commencé en 1982 une transition démocratique. Peu après, le nouveau gouvernement a lancé un programme de réforme économique en 1985 qui a éliminé toutes les restrictions quantitatives et a baissé les tarifs²¹. En Argentine, la transition démocratique a commencé en 1983 et la réforme du commerce a suivi en 1988; elle a inclus les réductions du tarif et l'élimination des licences d'importations. Aux Philippines, les premières élections parlementaires se sont produites en 1984 et ont été suivies par des élections présidentielles en 1986. Après ce changement politique, les nouveaux chefs ont commencé à changer la politique économique, en remplaçant les restrictions quantitatives par

21 Haggard et Kaufman 1995; Rodrik 1994; Munoz 1994.

les tarifs et en réduisant les tarifs²². La Corée du Sud a connu une transition démocratique pendant la période 1987-88, et le nouveau gouvernement a suivi cette transition par un programme de réforme économique en 1989 et a baissé les barrières douanières en 1992²³. Le Bangladesh est considérablement un autre cas intéressant. Entre 1986 et 1992 le pays a subi une transition démocratique; en 1987, le gouvernement a introduit un processus de libéralisation lent et quand la situation politique s'est stabilisée. Les tarifs ont chutés de 90% en 1990 à 20% en 1996²⁴. La démocratisation de beaucoup de pays de l'Europe centrale et de l'Europe de l'est, tel que la Pologne et la Hongrie, a été suivie par la réforme économique et la libéralisation massive du commerce²⁵.

Récemment la démocratisation en Afrique a aussi connu un élan pour la libéralisation des échanges²⁶. Par exemple, la Zambie a connu, en 1991, une transition démocratique. En 1992, un massif programme de réforme économique, caractérisé par la libéralisation du commerce, a été lancé; les tarifs ont été baissés de 30% dans les fins des années 1980 à 13% en 1996²⁷.

Ces cas parmi d'autres suggèrent que les changements du type du régime pourraient avoir une influence sur les changements des politiques du commerce. La libéralisation du commerce suit les changements dans le type du régime, particulièrement la démocratisation. Pourquoi les chefs choisissent de libéraliser le commerce face aux intérêts des investisseurs protectionnistes?

III- Politiques commerciales internationales et politiques internes

Nous discutons que le mouvement vers la démocratie dans les pays en voie de développement peut fournir une partie de la réponse. Un changement dans le régime politique vers plus de démocratie devrait être suivi par un mouvement pour libéraliser le commerce.

Les chefs politiques autocratiques dans les PVD peuvent satisfaire le segment riche en capital de la population parce que le nombre d'électeurs, qui les a choisis, est limité. Les barrières douanières sont imposées sur les importations intensives en capital alors que la richesse est redistribuée de ceux qui ne font pas partis des électeurs vers ceux qu'ils le sont.

22 Haggard 1990; FMI 1992.

23 OMC 1996.

24 OMC 2000.

25 Nelson 1994b.

26 Subramanian 2000.

27 OMC 1996.

La démocratisation a ouvert des nouvelles voies pour le libre-échange. Les chefs ont reconnu que les groupes qui avaient été des affranchies précédemment sont devenus une partie du vote publique, les nouveaux groupes bénéficient plus de la libéralisation du commerce que d'un protectionnisme élevé. Ayant besoin du support de ces nouveaux groupes dans un cadre démocratique, les chefs ont vu leur capacité d'utiliser des barrières douanières, comme une stratégie pour amasser le support politique, déclinée. La compétition politique démocratique signifie que les chefs en libéralisant le commerce lancent un appel à ces nouveaux groupes pour assurer leur survie politique. Nous consentons que «les démocraties possèdent de plus grandes capacités pour encourager les changement et pour briser gratuitement les coalitions des groupe d'intérêt »²⁸

Quand le pays se débarrasse de la dictature et devient une démocratie, c'est en quelque sorte, une meilleure démocratie. En premier lieu, parce qu'il est maintenant ouvert au commerce et à la concurrence; deuxièmement parce que, avoir une croissance pour quelque temps plus rapide, est une ressources pour la redistribution qu'une démocratie exige. Une jeune démocratie dans un environnement économique fermé, peut s'enfoncer dans des conflits de redistribution et serait moins dotée dans la poursuite de politiques populistes et inefficaces. De plus, c'est plus possible qu'il lui soit associée des interruptions économiques et les luttes des redistributions. Les démocratisations qui sont suivies par des libéralisations paraissent donner un supplément à l'investissement et au volume du commerce, peut-être parce qu'ils fournissent plus de garantie que l'ouverture de l'environnement économique durera avec le temps.

La démocratisation implique une augmentation du nombre des électeurs, ceci change le calcul des chefs politiques au sujet du niveau optimal de barrières douanières; il induit l'adoption des politiques du commerce qui encouragent le mieux le bien-être du consommateur au sens large, ce contexte implique la libéralisation du commerce. Et malgré que les groupes d'intérêt protectionnistes restent importants dans les démocraties en voie de développement, les autres groupes qui préfèrent des barrières douanières inférieures, deviennent plus importants pour les chefs politiques depuis qu'ils font partis des électeurs dont les chefs peuvent dépendre pour leur survie politique. Les chefs démocratiques dans plusieurs pays en voie de développement ont choisi la libéralisation du commerce comme un moyen de gagner un support politique plus général.

28 Jenkins 1999, 15.

Les gouvernements désirent maximiser le surplus des consommateurs parce que cela les aides à recruter les votes, mais ils évaluent aussi le profit des producteurs pour la contribution et le support politique qu'elles fournissent²⁹. Les responsables politiques cherchant à maximiser leur support politique choisissent d'adapter leurs politiques commerciales qui redistribuent le revenu sur les groupes puissants. Ici les responsables politiques équilibrent les intérêts des consommateurs avec ceux des producteurs.

IV- Libéralisation du commerce et «clause démocratie»

Depuis Adam Smith jusqu'à Samuelson et les auteurs récents, en passant par Mill, Ricardo, Marshall, Haberler, Heckscher-Ohlin ou encore Leontief, on a cherché à expliquer pourquoi il est avantageux pour les États de commercer librement entre eux.

Pour ces auteurs l'environnement socio-politique interne n'a aucune incidence sur les gains de l'échange, chaque pays en renonçant à son autarcie et en s'ouvrant au libre échange va voir son gain augmenter. Cependant, en s'intéressant aux gains de l'échange et pour espérer que les gains seraient équitables, la normalisation des politiques est invoquée. Ce qui nous pousse à s'interroger: est-ce que chacune des parties à l'échange gagne en absence de normes? Est-ce que les gains d'une partie peuvent être affectés par l'absence d'un environnement politique dans une autre partie ? Et dans quelle mesure cette affectation est-elle possible?

Malgré que le débat sur l'existence d'une relation entre la politique et l'économie ne soit pas nouveau, il est néanmoins sollicité par la recherche de nouvelles formes d'intégration économique porteuses de bénéfices mutuels pour les pays. En effet pour les nouveaux accords d'intégration économique, tels que l'accord d'Association entre l'Union Européenne et le Mexique et l'accord de la zone de libre échange des Amériques, les pays développés exigent une «clause démocratie» dans les accords ce qui n'a pas jusqu'ici généré beaucoup d'enthousiasme de la part des pays en voie de développement qui s'y opposent en évoquant qu'il n'y pas de raisons économiques qui motivent cette «ingérence». Cette différence de point de vue nous pousse à s'interroger : Est-ce que cette exigence est essentielle au bon fonctionnement de l'intégration économique ? La démocratisation est-elle effectivement la garante d'une intégration économique bénéfique pour les pays en développement et les pays

29 Baldwin 1987.

développés ou simplement la démocratisation permettrait une dominance et une ingérence des pays en développement par les pays développés?

Pour éclairer le débat, nous nous intéressons dans ce travail à analyser les raisons objectives qui poussent les pays développés à exiger une démocratie pour une intégration économique et aux causes qui poussent les pays en voie de développement à s'y opposer et à mettre en péril leur intégration économique. Dans ce travail nous nous intéressons au lien entre la démocratisation et le développement des échanges dans le contexte d'un contrat d'intégration économique. Nous proposons d'analyser l'importance de la démocratisation pour les pays en développement dans un contexte d'ouverture économique via une intégration économique. Nous posons la question de savoir ce que la démocratie peut apporter comme bénéfices à un pays dans ses relations avec un autre pays ou un groupe d'autres pays.

Sur le plan multilatéral et bilatéral, au cours des trois dernières décennies, la mondialisation et la démocratie ont progressé de pair, pas toujours au même rythme, mais d'une manière qui montre indubitablement qu'ils sont liés. Le mécanisme de conditionnalité politique prévoit l'inclusion dans les accords bilatéraux d'une «clause démocratie» portant sur le respect des droits humains et pouvant faire référence aux instruments internationaux reconnus (les Pactes I et II de l'Organisation des Nations Unies (ONU), la Déclaration Universelle des droits de l'Homme, la Convention Européenne des droits de l'homme, les Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail,...). La relation de coopération peut toujours être interrompue, en dernier recours, lorsqu'un pays est tenu pour responsable de violation des principes qu'il s'est engagé à respecter. Autrement dit, il s'agit pour les chefs politiques des pays occidentaux de lier libéralisation économiques et démocratisation, la démocratisation devenant la condition pour conclure un accord de libre-échange: c'est ce qu'on a appelé la conditionnalité politique ou démocratique. Les principales puissances économiques du Nord tels que les États-unis, le Japon, la France, la Suède, la Suisse, le Canada, et l'Union Européenne, ont introduit des critères politiques dans leurs programmes de coopération.

Mais si la libéralisation économique affecte la croissance et les institutions, qu'est ce qui détermine qu'un pays prenne la décision de libéraliser son économie? Est ce que les bénéfices d'adopter une libéralisation politique et économique dépassent l'effet individuel de chacune d'elle si elle est adoptée toute seule?

Sur le plan théorique, le recours à un modèle explicatif de la nécessité de cette conditionnalité politique et de l'inclusion de la «clause démocratie» s'impose comme cadre d'analyse à notre étude et compte tenu de la perspective comparative de notre étude, il convient d'intégrer certains acquis de la théorie des jeux et de l'analyse stratégique. Il s'agit donc d'intégrer à notre analyse les transformations de grande ampleur qui affectent les fondements du monde des États. La question est de savoir si il y a des complémentarités ou d'autres interactions entre les différents types de réformes qui sont d'intérêt indépendant. Nous aimerions savoir si Le type de libéralisation économique qu'un pays adopte donc paraît différent selon si il est, ou il n'est pas, une démocratie.

Presque tous les accords commerciaux de libre-échange incluent une forme de «clause démocratie» qui permet à un pays de garantir les obligations consenties dans les négociations³⁰. D'une part, il est possible qu'une telle modalité augmente aussi bien la crédibilité que les effets de la libéralisation commerciale de l'accord de libre-échange. D'un autre coté elle augmente la rigidité de l'accord en ajoutant des limites pour les responsables politiques nationaux. La «clause démocratie» devient un trait proéminent dans beaucoup d'accords de libre-échange. Par exemple l'accord de libre-échange Nord Américain (ALENA), l'accord de l'Union Européenne élargie, l'accord de l'Europe avec les pays du Nord Méditerranée. Cette clause est conçue par les gouvernements afin de garantir les acquis de l'accord et un non retour à un état d'autarcie quand les pressions domestiques protectionnistes grandissent à la maison. Une «clause démocratie» est un instrument dans un accord de libre-échange qui permet aux pays de suspendre les concessions précédemment négocié et abroger les termes de l'accord si un pays viole les limites prescrites par cette clause.

Nous discutons que l'inclusion de la «clause démocratie» rend les accords commerciaux de libre-échange plus faciles à conclure. Son insertion dans l'accord permet aux États d'être rassurés au sujet de la division des gains de l'accord à long terme. En effet, nous réclamons que sans «clause démocratie », un bon nombre d'accord de libre-échange ne serait jamais politiquement faisable pour les pays. L'inclusion de la «clause démocratie» amoindrie les problèmes de négociation et de distribution qui existe dans l'accord initial.

30 Hoekman and Kostecki 1995, 161.

V- Incertitude et «clause démocratie»

La principale question que nous dressons dans cet article concerne les effets de l'inclusion de cette clause, est ce que la coopération est rehaussée et est ce qu'elle est plus solide?

Nous faisons deux réclamations centrales dans cette section, en premier lieu, la «clause démocratie» constitue un équilibre efficace sous des conditions d'incertitude. Quand les chefs d'États ne peuvent pas prévoir des demandes futures pour plus de protection ou un retour à un état d'autarcie, cette clause fournit la flexibilité qui permet d'accepter un accord qui libéralise le commerce avec des pays dont la démocratie est naissante et de garantir un non retour sur les obligations sous peine d'abroger totalement l'accord. Une déclaration générale est que plus grande est l'incertitude des chefs politiques au sujet de la capacité des États tiers à affronter et à maintenir l'acquiescement futur avec l'accord, plus les accords ont de chance de contenir une «clause démocratie». Pour les accords régionaux où l'impact d'une haute incertitude au sujet des pressions est plus grand, les gouvernements sont plus désireux d'inclure de telle clause. Nous pensons que l'utilisation d'une «clause démocratie», augmente la possibilité de conclure l'accord toutes les fois où il y a une incertitude politique. En effet, l'incertitude sur l'état de rationalité du monde joue un rôle dans l'inclusion d'une «clause démocratie» dans l'accord de libre-échange. A noter que cette flexibilité institutionnelle dans ce contexte se réfère à la capacité d'adaptation et de réponse aux événements non anticipés dans le contexte d'un bon accord de libre-échange.

Le facteur clé qui rend la «clause démocratie» nécessaire est la présence d'incertitude. A chaque période, la pression politique pour une plus grande protection dépend d'un choc. Quelques changements politiques imprévus produiraient un impact sur la demande de protection des entreprises domestiques. Nous modelons ce choc très généralement. Il est un choc endogène et un changement qui affecte l'économie et va engendrer une pression pour une protection du marché. Nous supposons que l'incertitude constitue un choc politique. Cette incertitude crée des conditions favorables pour l'utilisation d'une «clause démocratie». En outre cette incertitude a un impact durable parce que chaque État fait face à des nouveaux chocs à chaque période ce qui détermine l'importance de la pression politique que chaque groupe exerce³¹.

31Milner and Rosendorff 1996.

George Douns et David Rocke identifient l'incertitude politique comme une explication des traités «imparfaits», où l'imperfection est mesurée relativement au «plus coopératif accord possible»³². Cette incertitude politique mène aux accords avec des périodes de punition courtes et par conséquent à moins de coopération. L'accord de libre-échange est plus probable, et l'accord plus solide, avec une «clause démocratie» que sans elle quand le futur tient des surprises inattendues. Donc une plus grande incertitude rend l'inclusion d'une «clause démocratie» plus probable dans les accords de libre-échange régionaux.

James Fearon signale que quand l'ombre du futur s'allonge, les États choisissent des stratégies de négociation de plus en plus longues et de plus en plus dures, ce qui implique que la coopération commerciale sera différer de plus en plus longtemps³³. L'inclusion de la «clause démocratie» peut rendre les accords plus faciles à conclure initialement.

La coopération entre les parties, objective finale de l'accord de libre-échange, ne pourrait être efficacement assurée que si les pays respectent les règles fixées par l'accord. Les négociations des accords supposent une anticipation des problèmes. Nous défendons dans ce travail est que la «clause démocratie» permettrait de suppléer à l'insuffisante de garantie de stabilité interne et d'absence de conflits dans les pays en développement et ainsi imposer le respect des règles et garantir la stabilité des accords. La «clause démocratie» est une réponse institutionnelle à une incertitude à l'égard du futur, anticipée avant les négociations dans la phase de pré négociation.

Le modèle théorique que nous allons développer se concentre sur la phase de pré négociation. Chaque État avant d'aller aux négociations doit anticiper les problèmes qui peuvent naître de la conclusion d'un accord de libre-échange. Le jeu de pré négociation doit nous permettre de comprendre ce que l'inclusion de la « «clause démocratie» » va apporter comme garantie à un accord de libre-échange entre pays ayant de régimes politiques différents.

Les gouvernements joueurs auront à choisir dans la phase de pré négociations entre deux options possibles, celles-ci sont les stratégies. Chaque gouvernement aurait à adopter soit une stratégie de libéralisation et de coopération soit une stratégie de protection et de non coopération. Afin de conclure un accord d'intégration économique, les États doivent diminuer au maximum toutes les barrières, tarifaires et non tarifaires, à l'échange. Pour des raisons de

32 Downs and Rocke 1995.

33 Fearon 1998, 282.

simplification du modèle, nous traiterons dans ce travail seulement l'abaissement des barrières tarifaires. Nous considérons alors qu'un accord d'intégration économique régional consiste en l'abaissement maximal des barrières tarifaires entre les membres.

Dans chaque période la pression politique exercée par les producteurs dépend d'un choc. De nombreux changements non anticipés dans le système politique ou économique pourraient engendrer une pression politique de la part des producteurs. Nous considérons comme choc tout changement endogène et inattendu qui engendre des demandes domestiques pour une protection plus élevée³⁴. Pour toute période, les responsables politiques ne sont pas complètement informés au sujet du degré de la pression politique qui peut se présenter dans les périodes futures dans les pays tiers. En outre, cette incertitude a un impact durable parce que chaque pays fait face à des nouveaux chocs pour chaque période. L'incertitude à propos de la stabilité domestique dans l'autre pays crée des conditions favorables pour l'usage de la «clause démocratie».

Nous modelons l'incertitude politique comme endogène, les préférences nationales sont réellement une agrégation des préférences des groupes domestiques. Chaque pays joueur est donc incertain au sujet de la variation de l'influence des groupes domestique dans le futur ou moment du choix de la politique commerciale. Dans le futur, chaque gouvernement peut être facilement capturé par un lobby protectionniste, ou au contraire être capable de faire face à la pression politique protectionniste. Aucun État ne connaît quel type de gouvernement l'autre va être.

Comme déjà noté la plupart des nouveaux accords de libre-échange incluent au moins une forme de « clause démocratie ». Notre réclamation est que cette prédominance de l'inclusion de la « clause démocratie » est due aux niveaux élevés de l'incertitude qui entourent la politique commerciale. Nous prévoyons que l'incertitude affecte l'utilisation de la « clause démocratie ». Une plus grande incertitude domestique, ou des situations où les chefs politiques sont plus sensibles aux changements imprévus des pressions politiques, devrait être associée à une confiance plus grande dans des mécanismes de la « clause démocratie ». Il s'agit grâce à notre modèle d'identifier les établissements politiques qui sont plus sensibles aux effets des chocs imprévus et en voulant conclure des accords de libre-échange avec ces pays, la nécessité d'utiliser le mécanisme de la « clause démocratie » s'impose. Nous pouvons commencer par

34 Milner 1988

suggérer deux faits sur la «clause démocratie» qui s'accordent avec notre théorie: certains pays sont probablement plus sensibles aux pressions domestiques et ceci est dû à leurs plus grands niveaux d'incertitude.

La «clause démocratie» dans la politique commerciale existe au niveau international. Généralement, les États-Unis, le Canada, la Suisse, l'Union Européenne, et l'Australie sont les utilisateurs principaux de ces clauses dans leurs accords de libre-échange³⁵. Ceci suggère que le besoin de la «clause démocratie» puisse être associé aux démocraties dans leurs accords de libre-échange avec les nouvelles démocraties. Il est possible que les chocs imprévus soient plus préjudiciables aux chefs politiques dans les démocraties naissantes que dans les démocraties établies. Si cette affirmation est vraie, ceci expliquerait pourquoi en concluant des accords avec des pays dont la démocratie est naissante, les pays démocratiques sont pour avoir de telles dispositions de «clause démocratie» et pourquoi ils sont également pour être des partisans de ces dispositions au niveau international.

Le commerce est, naturellement, un secteur où les gouvernements sont susceptibles de faire face à des pressions domestiques fortes pour la protection des importations. Quand les importations augmentent ou quand les conditions économiques font face à une industrie qui subit des pertes, les pressions pour la protection peuvent soudainement apparaître. Malheureusement, les gouvernements peuvent ne pas pouvoir prévoir parfaitement l'importance de telles pressions ou leur origine. Les chefs des démocraties naissantes puissent être particulièrement vulnérables à de tels changements inattendus, et par conséquent peuvent chercher le retour à la protection davantage que des chefs dans d'autres systèmes. L'impact d'une plus grande incertitude dans les nouveaux systèmes démocratiques peut rendre les chefs de démocraties établies, lors des négociations d'un accord de libre-échange, particulièrement désireux des mécanismes de «clause démocratie».

La «clause démocratie» a été incluse dans la conception de l'accord pour traiter des situations où les décideurs politiques font face à des niveaux élevés d'incertitude domestique sous des pressions qui surgissent à l'abrogation de n'importe quel accord international qu'ils signent.

L'inclusion de la «clause démocratie» ajoute de la flexibilité à un accord qui pourrait être difficile à soutenir en présence d'incertitude. Par conséquent, les négociateurs ne sont pas coincés dans un engagement à des résultats distributionnels pour un horizon infini, facilitant

35

de ce fait la conclusion des affaires initiales. Donc les accords devraient être plus faciles à conclure quand une «clause démocratie» est incluse qu'autrement.

De nombreux accords auraient été impossibles à conclure pour de nombreux pays si une «clause démocratie» n'a pas été incluse. John Geard Ruggie, par exemple, discute le fait que tous les accords économiques internationaux, négociés après que la guerre mondiale, ont inclus les normes du libéralisme pour arriver à combiner le multilatéralisme et les exigences de stabilité domestique³⁶. La sauvegarde de la stabilité de l'accord est une partie essentielle de la nécessité d'inclure une «clause démocratie» dans les accords commerciaux de libre-échange. Sans de une telle clause, les pays n'auraient jamais signé les accords commerciaux de libre-échange. Les réalités politiques dictent souvent l'exigence d'un mécanisme tenant compte de la possibilité d'un retour à une protection quand la pression domestique s'avère être trop importante. En effet, une «clause démocratie» est susceptible d'être une condition préalable pour que la libéralisation de grande envergure soit politiquement faisable. Quand un politicien décide de faire des concessions commerciales dans des conditions d'incertitude politique, l'inclusion d'une «clause démocratie», lui fournit une garantie contre un non retour à une situation de protection. En conséquence, en l'absence d'une « clause démocratie », les négociateurs commerciaux peuvent refuser d'assurer des concessions réciproques pour à l'avenir quand les conditions politiques sont défavorables. Mais, avec une «clause démocratie» en place, les négociateurs seront d'accord sur un plus grand nombre de concessions réciproques, sachant que ces concessions seront maintenues plus tard si les situations politiques se dégradent.

Notre point est que l'inclusion d'une «clause démocratie» devrait faciliter la conclusion d'un premier accord. Une «clause démocratie» facilite la négociation d'un premier accord, sans réduire l'effet de « l'ombre du futur ».

Il y a une deuxième raison qui permet à la «clause démocratie» de diminuer la dynamique Fearon. Puisque les chocs qui se produisent dans chaque période future ne peuvent pas être prévus à l'avance, les chefs d'États ne connaissent pas la future distribution des gains et des pertes de l'accord initial avec certitude. Par conséquent, l'inclusion d'une «clause démocratie» est susceptible d'atténuer cette inquiétude à propos de l'avenir. Pour ces deux raisons dans notre modèle, l'argument de Fearon peut ne pas se tenir: la longueur de l'ombre

³⁶ Ruggie 1982.

du futur peut ne pas jouer aucun rôle en affectant l'amertume de la négociation au-dessus de l'accord initial. Ici nous avons étudié si l'inclusion d'une «clause démocratie» dans des accords de libre-échange pourrait être une réponse raisonnable aux pressions politiques imprévues. Ces mécanismes aident les chefs politiques à maintenir une coopération internationale réussie. Concevoir rationnellement la flexibilité de l'intérieur des accords internationaux est ainsi important pour les chefs politiques une fois confrontés à l'incertitude domestique et aux problèmes distributionnels internationaux. Plus grande est l'incertitude politique est plus grand son impact sur les gains de l'accord. Les chefs politiques devront donc le plus possible concevoir la «clause démocratie» comme un élément essentiel de tout accord de libre-échange.

Les pressions politiques imprévus devraient être associées à un recours plus grand aux mécanismes de la « clause démocratie ». Nous pouvons suggérer deux faits aux sujets de la «clause démocratie» qui sont en accord avec notre hypothèse : certains pays sont plus sensibles aux pressions domestiques et les pays cocontractants sont partisans de l'utilisation de cette clause dans un accord avec de tels pays. Nous suggérons que les pays démocratiques quand ils veulent contracter un accord de libre-échange avec des démocraties naissantes exigent l'inclusion d'une «clause démocratie» dans l'accord. Ceci est dû aux faits que les chocs non anticipés sont beaucoup plus néfastes pour les chefs politiques en démocratie qu'en démocratie naissante.

Le commerce est un domaine où les gouvernements peuvent affronter une forte pression domestique pour une protection contre les importations de temps en temps. Quand il y a des mouvements d'importations importants ou quand les conditions économiques que affrontent les industries sont défavorables, la pression pour la protection apparaît soudainement. Malheureusement, les gouvernements peuvent ne pas être capables d'anticiper parfaitement la magnitude de ces pressions ainsi que leur origine. Les chefs politiques des démocraties naissantes sont spécialement vulnérables aux changements inattendus. Les chefs politiques de pays démocratiques membres de l'accord de libre-échange cherchent la protection contre un retour au régime non coopératif en exigeant l'inclusion de la «clause démocratie». Ce mécanisme permet aux chefs de gouvernements des démocraties naissantes de faire face quand les pressions politiques pour une protection sont importantes. La «clause démocratie» a été incluse dans la conception des accords du libre-échange où les responsables politiques affrontent des hauts niveaux d'incertitude avec des pressions qui surviendront pour annuler

les accords qu'ils signent. Un choc inattendu peut augmenter la pression pour abroger l'accord. Quand l'incertitude domestique est moins importante pour les chefs, la «clause démocratie» serait moins importantes et donc moins exigée.

V- LE MODÈLE

L'accord de coopération économique régionale engage des pays souverains, il semble donc naturel de considérer les gouvernements comme acteurs principaux ou joueurs du jeu d'intégration. En plus, du point de vue juridique, l'*article 6 de la Convention de Vienne sur le droit des traités du 23 mai 1969*, consacre l'égalité juridique des gouvernements en déclarant qu'ils ont tous la capacité de conclure des accords. Au plan interne, la capacité juridique de négocier et de conclure des accords fait souvent partie des prérogatives du gouvernement élu³⁷.

Dans ce travail, nous adoptons l'hypothèse que l'accord d'intégration économique régionale prend la forme d'un accord de libre-échange entre deux gouvernements qui ont des structures de gouvernances différentes. Nous considérerons deux types de gouvernance: Une gouvernance démocratique établie et une gouvernance démocratique naissante. Par gouvernance démocratique établie on entend un processus de gouvernance stable par lequel les conflits sociaux sont résolus de manière pacifique et des mécanismes de compensations des groupes sociaux sont instaurés. Ces mécanismes serviront à prévenir les conflits et empêcher des réactions violentes ou la capture de d'un des organes de l'exécutif par les groupes perdants. Et par gouvernance démocratique naissante on entend un processus de gouvernance où les mécanismes de résolution des conflits sont encore à l'état primitif ou naissants. Le système de gouvernement démocratique naissant semble donc plus propice à la capture par les groupes perdants que le système de gouvernement de démocratie établie.

Pour les fins de ce travail nous distinguerons aussi ces gouvernements par leur niveau de développement : d'un côté il y a un pays en voie de développement et de l'autre un pays développé. Nos deux joueurs sont donc (1) le gouvernement d'un pays en développement à gouvernance démocratique naissante et (2) le gouvernement d'un pays développé dont la démocratie est établie. Le jeu de coopération économique consiste pour chacun des deux

37 Emanuelli, Claude; 1998; Droit international public : Contribution à l'étude du droit international selon une perspective canadienne.

gouvernements à évaluer le gain qu'il va tirer suite à l'inclusion d'une «clause démocratie» dans l'accord.

L'objectif de notre modèle est de formaliser les raisons des décisions prises par chacun des joueurs. Puisqu'il s'agit de deux joueurs ayant deux structures politiques et économiques différentes, le modèle devrait intégrer les éléments de gouvernance et de développement et prendre en considération les effets de ces éléments sur les décisions prises par chacun des gouvernements joueurs.

1- Formulation du jeu d'intégration économique

Considérons une région avec deux pays, un pays développé ayant une tradition démocratique et un pays en développement dont la démocratie est récemment instaurée. Nous nous référerons au premier pays cité comme une «démocratie avancée» (**DA**), et au second comme une «démocratie naissante» (**DN**). Ces deux pays souhaitent établir entre eux une zone d'intégration économique régionale. Nous appèlerons ici joueur **i**, le gouvernement d'un pays ayant une gouvernance de type **i**. La négociation portera sur l'inclusion de la «clause démocratie» dans l'accord. Le gouvernement de chacun des pays **i** (**i = DA, DN**) doit choisir l'une des deux actions possibles: Soit «coopérer» et conclure l'accord d'intégration économique avec une «clause démocratie», soit «ne pas coopérer» et refuser d'inclure la «clause démocratie» dans l'accord. Pour les besoins de notre analyse, nous considérerons chacune de ces deux actions possibles comme une stratégie à laquelle est associée une conséquence, autrement appelée «rétribution».

Il est important de noter que chaque action choisie par un gouvernement l'expose à une rétribution qui dépend de la réaction de l'autre gouvernement à cette action. C'est cet aspect stratégique des négociations de l'accord qui lui donne son caractère de «jeu». Pour le jeu d'intégration considéré dans ce travail, le profil de décisions des gouvernements respectifs donne lieu à quatre (4) type de rétributions possibles correspondants à la situation où les deux gouvernements jouent la même stratégie (soit la coopération, soit la non coopération) ou à celle où chacun d'eux joue une stratégie différente de celle de l'autre (soit la coopération pour l'un et la non coopération pour l'autre). Chaque joueur a la liberté de «coopérer» ou de «ne pas coopérer», mais l'issue finale du jeu d'intégration dépendra aussi du choix de son «adversaire».

Puisque nous modélisons les négociations en vue de la conclusion d'un accord d'intégration économique comme un «jeu» entre deux gouvernements, il convient de définir un certain nombre de terminologies qui seront utilisées pour caractériser l'issue de ces négociations. Ainsi, on appellera stratégie $\Pi = C$ la décision de «coopérer» et la stratégie $\Pi = NC$ la décision de «ne pas coopérer». Pour chaque joueur (ou gouvernement du pays) i , la stratégie Π^i est élément de l'ensemble $\{C, NC\}$.

Nous imposons comme hypothèse de départ que seul le profil stratégique (NC, NC) correspond au statu quo, c'est à dire le cas où l'accord n'est pas conclu ; tant il est vrai que chacun des deux joueurs ne souhaite pas garantir la stabilité de l'accord une fois conclu. Quant aux autres profils stratégiques possibles $((NC, C), (C, C), (C, NC))$, nous supposons que chacun d'eux correspond à une situation où l'accord est conclu, à condition que chacun d'eux soit un profil d'équilibre.

Le jeu d'intégration comme nous l'avons précisé concerne essentiellement l'inclusion de la «clause démocratie» dans l'accord. En se basant sur la théorie du commerce international et essentiellement celles développées par Samuelson et Jones et par Heckscher-Ohlin l'accord conclu sans inclusion de la «clause démocratie» sera instable du fait du risque de conflits sociaux que cet accord va engendrer dans chaque pays. Pour garantir sa stabilité, les deux gouvernements doivent investir un certain montant X^i qui va diminuer leur «rétribution» totale. X^i est le coût nécessaire pour assurer la stabilité de l'accord suite à l'adoption d'une «clause démocratie» dans l'accord. X^i est composé de toutes les dépenses nécessaires pour empêcher la capture du gouvernement par les groupes lésés par la signature de l'accord de libre-échange. Il comporte essentiellement les dépenses de la mise en place des nouvelles institutions de participation civile, de consultation populaire, de formation et de recyclage pour une mobilité intersectorielle, des voies de recours équitables et de protection des investissements, des mécanismes de compensation, etc. De ce fait, X^i est le montant de ressources nécessaires pour garantir la stabilité de l'accord que chaque pays devrait engager. Si ce montant est trop élevé, aucun gouvernement ne voudrait se voir imposer une telle clause et préfère abandonner la coopération et les négociations. Les gouvernements doivent donc agir pour que le coût de l'utilisation de cette clause soit équilibré avec les gains attendus de la coopération.

Nous considérons que nous aurons deux états de la nature possible après la conclusion de l'accord. Un état stable que nous notons S et un état instable que nous notons I . L'ensemble

des états de la nature dans notre modèle serait donc $E^i = \{S, I\}$. Nous supposons que l'état de la nature S ne peut se réaliser que si et seulement si le gouvernement du pays i investit un montant X^i . En d'autres termes, un investissement préalable est nécessaire pour instaurer un état de la nature $E^i = S$. Si par contre, aucun investissement X^i n'est effectué l'état de la nature serait $E^i = I$. Les gouvernements cherchent à avoir des accords d'intégration économique durable et stable et la «clause démocratie» doit aider dans ce sens. Si le gouvernement accepte de «coopérer», il doit investir X^i et l'état de la nature serait S . Par contre s'il le gouvernement refuse d'investir X^i , l'état de la nature serait I . Nous verrons que les gouvernements comparent le coût de la clause avec les gains attendus de la coopération éventuelle. Les parties à la négociation adopteront la «clause démocratie» que si son coût est modéré.

$R^i(E^i, E^j)$ nous renseigne sur le gain du pays i à adopter un état de la nature E^i quand le pays j adopte l'état de la nature E^j . Une rétribution nette ($R^i - X^i$) devrait être calculée pour pouvoir apprécier le gain réel d'un choix stratégique Π^i . Parce que les gouvernements sont supposés être des joueurs rationnels, chacun d'eux ne choisira que la stratégie qui lui procure la meilleure rétribution nette possible, étant donnée la stratégie jouée par l'autre.

2- Spécification des rétributions

Les négociations portent essentiellement sur une confrontation des gains nets de «la non coopération» à ceux de la «coopération» en considérant bien sur les stratégies que pourraient adopter l'autre partie.

Pour un gouvernement i , les rétributions nettes seront attribuées de la façon suivante :

- $R^i(NC, NC) = 0$. Cette rétribution correspond au statut quo. Dans cette situation l'accord n'est pas signé. Les gouvernements joueurs n'auront pas à engager des dépenses et n'espèrent pas tirer un gain.
- $R^i(NC, C) = P^i, P^i > 0$. Cette rétribution rémunère un comportement «prédateur» ou «opportuniste» du gouvernement du pays i . D'après les hypothèses développées dans ce travail, l'accord est signé lorsqu'un gouvernement au moins accepte d'instaurer des réformes démocratiques. Cela voudrait dire que le gouvernement «prédateur» va être un «passager clandestin» et profiter de l'accord sans garantir qu'il ne sera pas capturé par les groupes perdants et qu'il violera l'accord. Cette situation ne va logiquement

convenir à l'autre gouvernement qui va inévitablement engager des représailles et refuser de conclure l'accord.

- $R^i(C, NC) = -X^i$, $X^i > 0$. Cette situation est l'inverse de l'autre. Un seul gouvernement décide d'investir dans les réformes démocratiques tandis que l'autre ne le fait pas. Ce qui explique que la rétribution soit négative.

Étant donnée qu'aucun gouvernement ne voudrait être raisonnablement le perdant et ne voudrait pas être la victime d'un comportement de prédation deux équilibres sont possibles pour les profils stratégiques **(NC, C)** et **(C, NC)**.

∅ Les deux pays coopèrent (le profil stratégique **(C, C)**) auquel cas l'accord est conclu avec une « clause démocratie ».

∅ Les deux pays ne coopèrent pas (le profil stratégique **(NC, NC)**) auquel cas l'accord n'est pas conclu.

La question est de savoir le quel de ces deux profils stratégiques sera le profil d'équilibre.

1) Le pays **i** coopère, $E^i = S$

$$R^i(S, E^j) = \begin{cases} \theta^i & \text{si } E^j = S \\ -X^i & \text{si } E^j = I \end{cases}$$

2) Le pays **i** ne coopère pas, $E^i = I$

$$R^i(I, E^j) = \begin{cases} P^i & \text{si } E^j = S \\ 0 & \text{si } E^j = I \end{cases}$$

Dans le tableau suivant nous allons représenter les rétributions stratégiques des joueurs **DA** et **DN**.

		DN	
		C	NC
DA	C	$(\theta^{DA} - X^{DA}, \theta^{DN} - X^{DN})$	$(-X^{DA}, P^{DN})$
	NC	$(P^{DA}, -X^{DN})$	$(0, 0)$

Remarques.

- (a) Dans le tableau ci-dessus, le profil stratégique (C, C) donne lieu au profil de rétribution $(\theta^{DA} - X^{DA}, \theta^{DN} - X^{DN})$. Et dans ce profil de rétribution, la somme $\theta^{DA} - X^{DA}$ représente le gain ou la rétribution du joueur DA lorsqu'il joue la stratégie C sachant que le joueur DN a joué la stratégie C également. La somme $\theta^{DN} - X^{DN}$ quant à elle, représente le gain ou rétribution du joueur DN lorsqu'il joue la stratégie C sachant que le joueur DA l'a joué également.
- (b) Le profil de rétributions $(-X^{DA}, P^{DN})$ correspond à la situation où le joueur DN a un comportement opportuniste ou «prédateur» en ceci qu'il choisit de ne pas coopérer (NC) alors que le joueur DA a coopéré (C). Ainsi sa rétribution est-elle $P^{DN} > 0$ lors que celle du joueur DA est négative $(-X^{DA})$
- (c) Le profil stratégique (NC, C) donne lieu au profil stratégique $(P^{DA}, -X^{DN})$. Dans ce profil, la rétribution P^{DA} correspond au gain de la prédation du joueur DA suite à une coopération (C) du joueur DN. Quant à la rétribution $-X^{DN}$, elle correspond à la perte du joueur DN suite à son choix stratégique C alors que le joueur DA a fait le choix stratégique NC.
- (d) Le profil de rétributions $(0, 0)$ correspond à la situation où les deux joueurs DA et DN jouent la non coopération (NC, NC).

3- Équilibres du jeu

Dans cette section, nous allons expliquer la nature des équilibres dans le jeu d'intégration économique. Nous allons chercher dans quelles mesures et sous quelles conditions les deux joueurs, c'est-à-dire les deux gouvernements, peuvent parvenir à conclure un accord d'intégration économique qui inclut une «clause démocratie».

Proposition 1. Si $\theta^i - X^i = 0$ pour tout i , alors le profil stratégique (NC, NC) est l'unique équilibre du jeu d'intégration.

Preuve. Supposons que la condition $\theta^i - X^i = 0$ pour tout i est satisfaite. Alors le jeu d'intégration prend la forme stratégique suivante :

	DN
--	----

		C	NC
DA	C	$(0, 0)$	$(-X^{DA}, P^{DN})$
	NC	$(P^{DA}, -X^{DN})$	$(0, 0)$

Si le joueur **DA** décide de coopérer et de signer l'accord avec une «clause démocratie», il aura à dépenser X^{DA} . Le joueur **DN** sachant cela va préférer ne pas coopérer et se garantir un gain P^{DN} . Cette anticipation est aussi faite par le joueur **DA**, étant lui aussi rationnel et ne voulant pas perdre X^{DA} , le joueur **DA** va donc décider de ne pas coopérer lui aussi. Le seul équilibre est en conséquence le profil stratégique (NC, NC) .

Commentaire. Ce cas de figure n'est pas intéressant à étudier, étant donné qu'il a de faibles chances de se produire dans la réalité. Par conséquent, nous l'ignorons pour le reste de cette étude.

Proposition 2. *Si $\theta^i - X^i \leq P^i$ pour au moins un i alors le profil stratégique (NC, NC) est l'unique équilibre du jeu d'intégration.*

Preuve. Supposons que la condition $\theta^{DN} - X^{DN} \leq P^{DN}$ est satisfaite pour le joueur **DN**. Ce joueur a intérêt à ne pas coopérer étant donné qu'il anticipe un gain P^{DN} pour une coopération du joueur **DA**. Cependant, le joueur **DA**, ne voulant pas être perdant va lui aussi revenir à une situation de non coopération sachant qu'il aura à perdre X^{DA} suite au comportement « prédateur » de l'autre gouvernement. Par conséquent le seul équilibre dans ce cas est le profil stratégique (NC, NC) .

Commentaire. L'instauration de la «clause démocratie» va coûter plus cher à un pays dont le niveau de développement est moindre et dont la démocratie est naissante. En effet, ce pays aurait à mettre en place de nouvelles structures non existantes avant la conclusion de l'accord. Sous quelles conditions ce pays va accepter de conclure l'accord avec une «clause démocratie»?

Comme développé plus haut, la création des institutions empêchant la capture du gouvernement par les groupes perdants nécessite des investissements. Cet investissement va obliger chaque gouvernement à renoncer à une partie de sa rétribution brute. Pour les pays en voie de développement et dont la démocratie est nouvellement instaurée cet investissement X^i

peut constituer une partie importante de leur produit intérieur brut (**PNB**). En effet, ces pays doivent engager plus de ressources à installer des nouvelles institutions, ce qui peut diminuer considérablement les gains attendus de l'accord. Pour les démocraties établies, \mathbf{X}^i ne serait pas important étant données que leurs structures sont déjà en place. Pour permettre une coopération et une instauration de la «clause démocratie» une solution possible serait que les pays riches aident les nouvelles démocraties à supporter les dépenses afférant à l'instauration d'une démocratie stable. Cette aide peut ramener les rétributions nettes au niveau de la proposition 3 présentée ci-dessous.

Proposition 3. Si $\theta^i - \mathbf{X}^i > \mathbf{P}^i$ pour tout i alors le profil stratégique (C, C) est l'unique équilibre du jeu d'intégration. Cette condition est la seule qui rend la coopération mutuellement bénéfique.

Preuve. Supposons que la condition $\theta^i - \mathbf{X}^i > \mathbf{P}^i$ est satisfaite pour tout i .

		DN	
		C	NC
DA	C	$(\theta^{DA} - \mathbf{X}^{DA}, \theta^{DN} - \mathbf{X}^{DN})$	$(-\mathbf{X}^{DA}, \mathbf{P}^{DN})$
	NC	$(\mathbf{P}^{DA}, -\mathbf{X}^{DN})$	$(0, 0)$

Les deux joueurs **DA** et **DN** vont décider de coopérer étant donné que le gain de la «coopération» et de l'acceptation de la «clause démocratie» ($\theta^i - \mathbf{X}^i$) est supérieur à celui de la prédation \mathbf{P}^i . Ce gain est aussi supérieur à celui de la non coopération.

Commentaire. Ce cas de figure est rencontré plutôt quand les deux pays sont riches et ayant une structure démocratique plus au moins établie. Étant donnée qu'avec ce type de structure les dépenses de la «clause démocratie» ne sont pas importantes.

Pour les pays pauvres et dont la démocratie constitue un nouvel acquis, ce cas de figure est rarement vérifié, étant donnée l'importance des ressources nécessaires pour la création institutionnelle. Aussi l'aide accordée par les pays riches aux nouvelles démocraties peut ramener leurs gains à ce cas de figure et nous suggérons cette aide comme une solution éventuelle au refus d'inclure la «clause démocratie» dans un accord d'intégration économique. La coopération ne peut donc être un équilibre que si et seulement si $\theta^i - \mathbf{X}^i > \mathbf{P}^i$ pour tout i

IV- Conclusion

Nous avons prouvé que les accords de libre-échange qui incluent une «clause démocratie» peuvent produire des régimes coopératifs plus durables et plus stables. La «clause démocratie» elle-même est endogène au modèle. En effet, ce dispositif institutionnel particulier -la «clause démocratie»- est déterminé de manière endogène comme résultats d'équilibre au jeu stratégique entre les pays.

Nous arrivons à trois conclusions dans cet article. La première est que la «clause démocratie» représente un équilibre efficient dans des conditions d'incertitude de politique domestique. Quand les chefs politiques ne peuvent pas prévoir l'ampleur de futures demandes de protection, une telle clause fournit la flexibilité qui leur permet d'accepter un accord de libéralisation du commerce. Plus l'incertitude à la laquelle les chefs politiques font face au sujet de la capacité des États tiers de maintenir la conformité aux accords de libre-échange est grande, et plus probable le fait que l'accord contient une «clause démocratie». Dans les accords où les gouvernements font face à moins d'incertitude au sujet des futures pressions auxquelles les gouvernements tiers seront confrontés, ils sont moins intéressés de concevoir des accords avec de telle clause. Ceci peut aider à expliquer les différences entre les accords de commerce, où la «clause démocratie» est répandue, et les accords où elle semble être moins saillante.

Notre deuxième conclusion est que l'inclusion d'une «clause démocratie» facilite la conclusion d'un accord initial. La flexibilité fournie par la «clause démocratie» assure que la division des gains à long terme de l'accord est immuable. En effet, nous réclamons que sans «clause démocratie», d'une certaine sorte beaucoup d'accords de libre-échange ne seraient jamais politiquement viables pour les chefs politiques et ne permettent leur signature dès le début. Et ceci explique pourquoi les chefs politiques raisonnables conçoivent la flexibilité dans leurs engagements internationaux quand ils sont incertains au sujet du futur.

Notre troisième conclusion est que certains établissements politiques domestiques réduisent l'incertitude domestique ce qui réduit les incitations pour des chefs de chercher d'inclure une «clause démocratie». Si un pays a une plus grande capacité d'absorber les chocs endogènes ou s'il ne subit pas de capture par les groupes d'intérêts, il préfère de ne pas inclure une «clause démocratie». Si un pays est facilement capturé par les groupes d'intérêts spéciaux, il

voudrait au contraire inclure cette clause. Le résultat de ces négociations entre les deux pays aurait des conséquences importantes pour la conclusion de l'accord de libre échange.

La démocratie définie comme un processus de résolutions de conflit semble satisfaire aux exigences des deux politiques; la politique commerciale interne de répartition de revenu et la politique commerciale internationale. Les mécanismes de contrôle démocratique ont de forte chance de réduire le caractère imprévisible des politiques et de ce fait les perspectives d'un environnement stable et prévisible. L'introduction d'un régime démocratique tendrait à rapprocher les politiques adoptées par un gouvernement des préférences de ses citoyens et de ceux des pays avec lesquels il a des accords d'intégration économiques.

Ce travail avait pour but de démontrer l'existence d'une nécessité économique qui motive l'exigence d'inclure la «clause démocratie» dans les accords d'intégration économiques.

Nous avons montré que pour grandir la stabilité et protéger le gouvernement contre la capture des groupes perdants une clause devrait être introduite dans l'accord. Notre première revendication est que la «clause démocratie» offre aux gouvernements membres une garantie contre l'instabilité et contre un retour à l'autarcie, étant donné qu'elle protégé les gouvernements de la capture par les groupes perdants. Cette première revendication prouve la nécessité de cette clause pour la stabilité de l'accord.

Nous revendiquons que le refus des pays en développement d'inclure cette clause a aussi des justifications économiques. Étant donné les coûts à supporter afin de se conformer à cette clause est généralement supérieur aux ressources des pays pauvres.

Pour pouvoir satisfaire les gouvernements des pays membres de l'accord d'intégration économique aussi bien ceux des pays développés que ceux des pays en développement nous avons suggérer que les pays riches devraient aider les pays développées à supporter les coûts de la «clause démocratie» difficile à assumer sans cette aide.

En conclusion, la «clause démocratie» a des fondements théoriques qui consistent en une garantie de stabilité de l'accord, une stabilité nécessaire pour des gains équitables entre pays en développement et pays développés. Cependant le respect de cette clause engendra des coûts importants et difficiles à assumer principalement par des pays pauvres. Une intervention et une aide financière des pays riches sont donc nécessaires pour l'introduction de cette clause dans l'accord d'intégration économique. Sans cette aide, les pays pauvres ont tout à fait raison

de refuser cette clause puisque les gains de la coopération ne vont pas couvrir les coûts afférents à l'inclusion et au respect de la «clause démocratie».